

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3621 - Lundi 20 Avril 2020 - Prix : 200 Fc

CORONAVIRUS/MESURES ÉCONOMIQUES

La Banque Centrale annonce des reports d'échéances « sans frais ni pénalités »



Le gouverneur de la Banque centrale annonçant les mesures bancaires.

**Azali Assoumani rencontre
les comités insulaires
d'Anjouan et de Mohéli**

LIRE PAGE 2

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

COVID-19
COMORES

VOUS AVEZ DES QUESTIONS
SUR LE CORONAVIRUS ?

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE
SUR LE :

1717
Appel gratuit

Azali Assoumani rencontre le comité insulaire d'Anjouan

Le président de la République a rencontré le comité régional insulaire jeudi dernier afin de connaître les avancées et les dispositions mises en place pour faire barrière à l'épidémie du Coronavirus.

Après la mise en place du comité de coordination, le président de la République

a rencontré jeudi dernier le comité insulaire d'Anjouan afin de connaître les avancées sur la gestion de crise sanitaire dans l'île. Deux semaines après sa mise en place, le comité régional insulaire compte 17 membres et a comme but de rendre cohérente l'action et décliner le même comité au niveau des districts communautaires. Selon le gouverneur de l'île d'Anjouan, le gouver-

nement doit porter son aide à la Garde Côte comorienne qui travaille sans relâche en cette période. « Il est vrai que Mayotte est notre île sœur mais les autres îles doivent être protégées à tout prix contre cette épidémie », souligne Anissi Chamssidine.

De son côté, le président de la République salue la forte mobilisation du gouvernement anjouanais sur

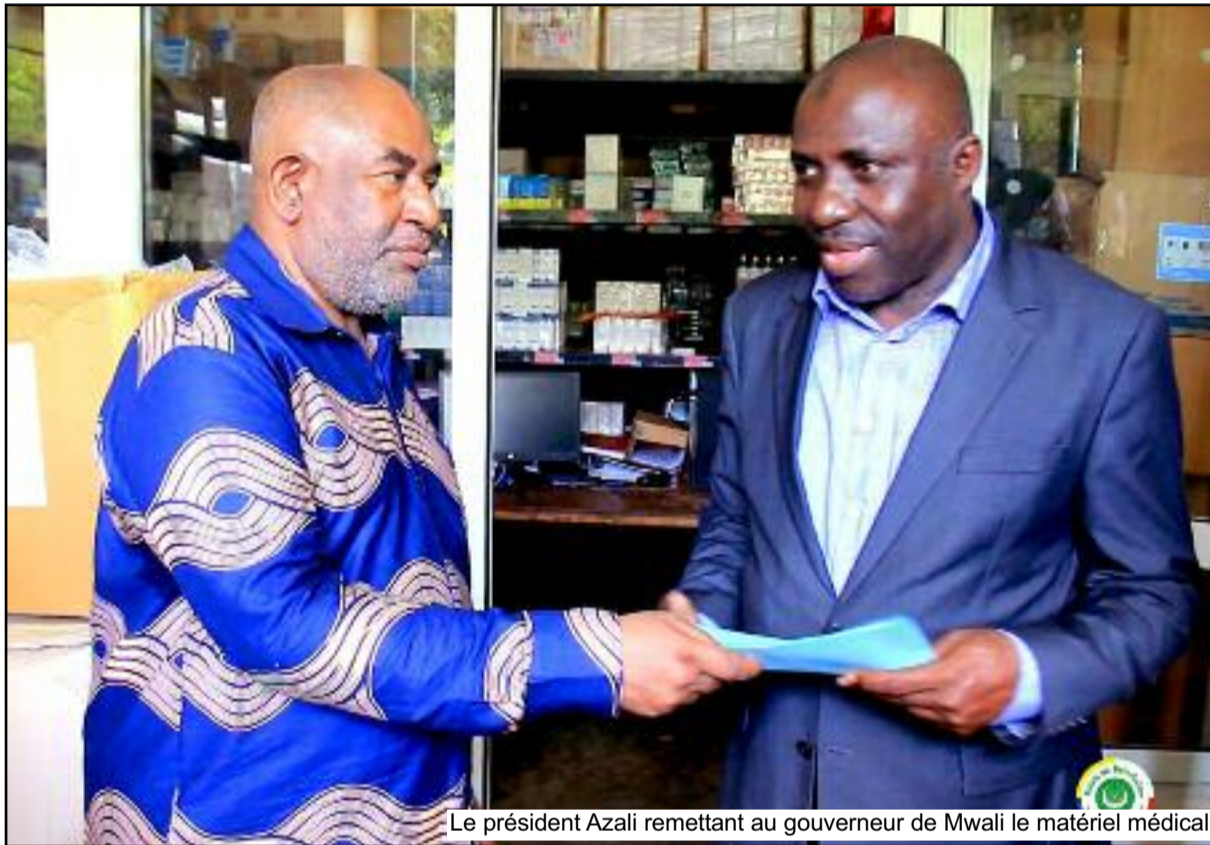
la lutte contre la propagation du virus. « Je salue les efforts du gouverneur pour cette forte mobilisation et j'en profite pour lancer un mot de soutien à l'ensemble du corps médical pour le travail qu'ils font. Sachez que c'est ensemble que nous ferons barrière à cette menace imminente », avance le président Azali Assoumani. Le Dr Anssoufouddine quant à lui a expli-

qué qu'étant un pays insulaire, la meilleure chose à faire est la prévention. « A notre niveau, nous avons fait en sorte de remonter les informations au niveau central afin de faciliter le travail. Et cela se fait dans les 91 villages d'Anjouan », dit-il.

Andjouza Abouheir

CORONAVIRUS

Le président Azali rencontre le comité insulaire de Mwali



Le président Azali remettant au gouverneur de Mwali le matériel médical.

Le chef de l'Etat a rencontré samedi dernier le comité de coordination insulaire de Mwali afin de s'acquiescer des dispositions qui ont été prises dans la lutte contre le Covid-19.

Après Anjouan, le président de la République s'est rendu à Mohéli samedi dernier afin de s'imprégner des dispositions mises en place pour la lutte contre le Covid-19. C'était l'occasion pour le président Azali Assoumani de faire une prise de contact avec le comité de coordination régionale de l'île. Le directeur général de la santé a annoncé l'arrivée dans l'île du PCR ainsi que des cartouches de laboratoires attendus dans l'archipel dans les prochains jours pour accompagner le corps médical.

En présence du gouverneur de Mwali, le président Azali Assoumani appelle à la cohésion et à la mobilisation face à cette épidé-

mie ravageuse, qui a mis à genoux des grandes puissances. « Dans cette lutte, nous avons besoin de la mobilisation de tout le monde. J'encourage le corps médical qui est en première ligne de cette lutte et prier pour que chacun d'entre nous prenne ses responsabilités », souligne le chef de l'Etat, avant de préciser que « compte tenu des Fake News qui ne cessent de prendre du terrain, nous n'avons pas des raisons de cacher cette maladie. Mais si cela arrivait, ce que nous ne souhaitons pas, il n'y a pas de honte à le dire », poursuit-il.

Pour faire barrage au Covid-19, le président de la République a remis à Mohéli 5200 masques chirurgicaux, 4570 masques des cuisines, 100 masques de protection, 50 masques KN95, et 110 kit de protection à usage médicale jetable.

Andjouza Abouheir

CORONAVIRUS

Un lot de matériel de protection remis aux autorités sanitaires d'Anjouan

Le chef de l'Etat a remis vendredi passé aux autorités sanitaires d'Anjouan une partie des équipements médicaux octroyés par le milliardaire chinois Jack Ma. Ceci pour barrer la route à l'épidémie de Coronavirus.

Dans le cadre de sa visite à Anjouan, le président de la République s'est rendu vendredi dernier au siège de l'Ocopharma de l'île pour remettre officiellement le matériel médical octroyé par le milliardaire chinois, Jack Ma, dans le cadre de la riposte contre le Coronavirus. En tout et pour tout, c'est 18 200 masques chirurgicaux, 16 625 masques CUKF, 350 masques de protection, 385 combinaisons médicales à utilisation unique et une machine respiratoire.

D'autres vagues de matériel sont attendues dans les « prochains jours ». Dans un premier temps, 75% des lots d'équipements seront attribués

aux personnels médicaux impliqués à savoir les zones de quarantaine, les garde-côtes, les forces de l'ordre et la société civile, tandis que les 25% restants seront réservés en cas d'introduction du Covid-19 dans le territoire national, du moins dans la partie indépendante.

Au cours de sa visite au centre réservé pour l'information du Covid-19, le chef de l'Etat s'est dit « satisfait » de l'évolution et de la qualité du travail. « J'espère que ce qui se fait ici Anjouan servira de bon exemple pour les autres îles » pour faire avancer les choses, a-t-il souligné.

Ce centre d'information a pour but d'informer et de rassurer la population face aux rumeurs et les infos qui se propagent aussi vite que le virus. « Plus de 200 appels par jour », les agents du 1717 d'Anjouan ont réalisé à juste titre que ce qui est au centre de l'inquiétude des résidents d'Anjouan, « ce sont les rumeurs sur le vaccin sur



Azali remettant le matériel médical au gouverneur de Ndzuani.

Covid-19 » d'après Zahara Amir Combo.

Environ 1.900 masques ont été remis ce vendredi après-midi, dont 100 à l'aéroport d'Ouani, 400 à la Sécurité civile, 100 à Affam, 100 à Voidjavidja, 100 au syndicat de transport, 100 à l'associations

Ngoma Na Mayinio, 100 aux jeunes volontaires de Mutsamudu, 800 pièces à 6 comités villageois pour la surveillance des plages et 100 pour la marie de Domoni.

Andjouza Abouheir

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

CORONAVIRUS/MESURES ÉCONOMIQUES

La Banque Centrale annonce des reports d'échéances « sans frais ni pénalités »

Suite aux mesures économiques annoncées par le président Azali Assoumani, la Banque Centrale des Comores et l'Association Professionnelle des Etablissements Bancaires et Financiers (APBEF) ont fait le point sur ces mesures et annoncent le report d'échéance des prêts des personnes et entreprises affectés par la pandémie du Covid-19.

Le gouverneur de la Banque Centrale des Comores et l'Association Professionnelle des Etablissements Bancaires et Financiers (APBEF) ont fait le point sur les mesures prises au niveau du secteur bancaire pour accompagner les personnes et secteurs touchés par le Covid-19. Les deux parties se sont convenus d'accorder un report d'échéance sur les prêts des personnes et entreprises affectées par la pandémie du Covid-

19 pour la période allant d'avril à août 2020 sans frais ni pénalités.

« Ces mesures d'accompagnement vont être traitées au cas par cas et aux clients qui en feront la demande », précise Younoussa Imani, le gouverneur de la Banque Centrale avant d'ajouter que « le coût du crédit devra rester le même, selon les termes convenus entre la banque et son débiteur au moment de la conclusion du contrat de prêt ».

Pour les personnes et entreprises

affectées qui n'auront obtenu un accord de report d'échéance avec leurs banques, le gouverneur de la BCC a annoncé la mise en place d'un dispositif de suivi et de facilitation du dialogue entre elles et leurs banques dénommés "dispositif Covid-19-Comores". « Ce mécanisme vise à rétablir une relation de confiance entre la banque et sa clientèle à partir d'une démarche commune de recherche de solutions », avance-t-il, avant d'ajouter que «

pour notre secteur privé, c'est un sacrifice que nous faisons ». La Banque Centrale des Comores (BCC) et l'APBEF restent totalement mobilisées pour le suivi de la mise en œuvre de ces mesures ainsi que des impacts de la pandémie du Covid-19 et se tiennent prêtes à prendre toutes mesures additionnelles en cas de besoin.

A.O Yazid

Le secteur privé, parent pauvre des mesures économiques...

Alors que le gouvernement ne l'a pas consulté avant la décision de faire baisser les prix des produits de première nécessité, le secteur privé ne se lasse pas de décrier ces mesures qui, soit dit en passant, peinent à se concrétiser sur le terrain, tant sur le plan social qu'économique.

Encore une fois le gouvernement paie les conséquences de son manque d'ouverture envers les opérateurs économiques. Lors d'une conférence de presse la semaine dernière, la Nouvelle Opaco se dit ne pas être satisfaite de la façon dont est géré la crise sanitaire de covid-19, et ce à tous les étages. D'abord parce que dans les marchés du territoire national, les fameuses mesures barrières ne sont pas respectées. Si la présidente de la Nouvelle Opaco et le syndicat des commerçants parlent des marchés c'est d'abord parce que les commerçants sont très exposés, les visiteurs encore plus.

Les organisations patronales exigent donc des mesures drastiques dans ces marchés notamment le respect de la distanciation sociale. «

Notre plaidoyer pour la mise en œuvre d'un plan fort de distanciation sociale n'a pas encore réussi à faire adhérer les acteurs décisifs malgré la compréhension qu'il a pu susciter », déclare-t-elle, annonçant au passage un projet de confection d'une grande quantité de masques à distribuer à la population avec l'accord du gouvernement.

En intervenant sur les mesures économiques prises par le gouvernement et la mise en application de ces dernières, Sitti Djaouhariya Chihabidine, patronne de la Nouvelle Opaco, reconnaît que les directives du chef de l'État ont été suivies notamment par l'arrêté ministériel sur la baisse des prix et l'accompagnement des entreprises. Toutefois, l'application demeure encore onirique.

« Il a été convenu que l'INRAPE devait suspendre provisoirement les agréments qui conditionnent l'import ou l'export. Il est bien dommage qu'il maintienne par ailleurs le paiement des redevances. Il s'avère qu'à l'heure actuelle, ces redevances sont perçues sur aucune base palpable et ne figurent pas dans la loi des finances », regrette-t-elle, expli-



La Nouvelle OPACO et le Synaco devant la presse.

quant que cette position du service de l'INRAPE « bloque » tout le processus de dédouanement et « complique » les activités surtout en cette période.

Face aux charges fixes en cette période de crise, les entreprises et en particulier vis-à-vis des salariés doivent prendre des mesures drastiques en mettant une grande partie au chômage technique, selon la Nouvelle Opaco qui rappelle qu'il a été proposé au gouvernement de « négocier avec les banques pour transformer

une partie des 5 milliards de francs accordés par la réduction du taux des réserves obligatoires de 15 à 10%, pour permettre aux entreprises de disposer d'une trésorerie suffisante pour faire face à leurs charges ».

Pour ce qui est des mesures d'encadrement des prix à la consommation, pour les opérateurs la décision n'a pas respecté la tradition qui lie secteur privé et gouvernement. « Certes il est dit dans la loi sur la concurrence qu'en une telle

période de crise, le gouvernement peut prendre des mesures d'encadrement des prix, mais nous regrettons qu'on ne nous ait pas consultés et que le ministère de l'économie ait décidé sur les prix sans tenir compte des commerçants surtout que certains disposent des produits d'avant ces mesures », poursuit Mme Sitti, pour qui le gouvernement doit tenir compte du marché international en cette période particulière.

A.O Yazid

DIPLOMATIE

Souef tacle le préfet de Mayotte

Le ministre des affaires étrangères Souef Mohamed El-Amine est sorti de ses gonds et s'en prend vertement aux autorités françaises de Mayotte, lesquelles ont affirmé un cas de coronavirus « importé » de la partie indépendante du territoire. Le chef de la diplomatie persiste et signe qu'aucun cas n'a été détecté à Moroni et accuse au passage le préfet de Mayotte de vouloir monnayer la crise en se servant des Comores.

Peu de temps après la sortie médiatique du préfet de Mayotte, le gouvernement comorien via son ministre des affaires a dégainé pour lui rabattre le caquet. Devant la presse, jeudi,

Souef Mohamed el-Amine s'en est violemment pris au préfet de Mayotte, qu'il accuse sans passer par quatre chemins, de vouloir «



Elamine Souef ministre des affaires étrangères répondant au préfet de Mayotte.

bénéficiaire d'un crédit additionnel » de la part de l'État français, tout en se servant des Comores. Tel est « le non-dit » des affirmations du préfet selon toujours le ministre.

Souef insiste et signe : au niveau des trois îles indépendantes, « aucun cas n'a été encore détecté » contrairement aux affirmations des autorités françaises. Quant à la note verbale de l'ambassade de France à Moroni portant sur les mêmes informations et relayée sur les réseaux sociaux, le chef de la diplomatie déplore un « manquement » de la part de la chancellerie pour un document qui n'avait pas vocation à être rendu public.

Pour ce qui est du mufti supposé être mort du coronavirus selon la

direction de l'agence régionale de santé à Mayotte qui dit s'appuyer sur une radiographie émanant de Moroni, Souef dénonce une « violation du secret médical ». Même son de cloche pour le médecin traitant du mufti. Sur Twitter, le porte-parole du h-gouvernement Houmed Msaidi affirme qu'« aucun médecin traitant du mufti n'a envoyé une radiographie à Mayotte » et que des plaintes seront déposées sur la base d'une enquête « approfondie » qui serait déjà menée. Tapant du poing sur la table, le chef de la diplomatie clame tout haut que « ce n'est pas au préfet de Mayotte de nous dire ce qu'il y a » dans notre pays.

A.O Yazid

ELECTIONS MUNICIPALES

Le tribunal a annulé les installations des conseils municipaux

Le tribunal de Moroni a tranché sur l'installation des conseils communaux. Elle ordonne la reprise des installations des nouvelles municipalités sur l'ensemble du territoire.

D'après l'arrêté du ministère de l'intérieur, les communes, les maires et les adjoints devraient être installés le 16 avril dernier. Mais la justice a annulé samedi dernier cet arrêté et ordonne la reprise des installations communales sur l'ensemble du territoire national. Une décision qui donne gain de cause à la liste "Moroni Pour Tous". « L'arrêté est abrogé faute de concertation des gouverneurs et violation des procédures d'installations », explique



Abbas Elhad, conseiller municipal de la liste Moroni Pour Tous.

Depuis la tenue des élections

municipales le 23 février dernier, le parti Orange et le mouvement "Moroni Pour Tous" sont en perpé-

tuel bras de fer. Tantôt victoire, tantôt suspension. Le ministre de l'intérieur avait signé un arrêté permettant à l'élu du parti orange de siéger à l'hôtel de ville de Moroni le jeudi dernier. Mais son adversaire, la tête de liste du Moroni pour tous Abdoufatah Saïd ne pouvait rester sans rien faire. « Il a fait flèche de tous bois, des plaintes par ici, des plaintes par là pour faire annuler l'installation controversée. Heureusement, une procédure de référé a eu lieu aujourd'hui et a abrogé l'arrêté du ministère. Car cet arrêté ne bénéficie pas de la concertation des gouverneurs et viole l'installation des maires », poursuit-il, avant d'ajouter que « ces feintes ont poussé le tribunal à prendre la décision d'annuler les installations des

conseillers municipaux ».

Pour lui ce n'est pas nouveau si la justice a abrogé l'arrêté du ministre. « La justice peut annuler un décret du président. Mais l'essentiel dans cette est d'exhorter les dirigeants à respecter la loi », ajoute-t-il. Revenant sur les faits, cet ancien ministre de l'intérieur reste convaincu que beaucoup d'anomalies ont été signalées le jour du scrutin. « Il y a eu beaucoup d'anomalies et c'est ce qui fait que jusqu'à présent, nous n'acceptons pas la défaite. Les erreurs de 2015 ne peuvent pas encore se répéter cette année », conclut-il.

Kamal Gamal

SOCIÉTÉ

L'agresseur présumé de la fillette de 3 ans est placé sous mandat de dépôt

Le retrait de la plainte par la famille de la victime n'aura pas dissuadé la justice de poursuivre l'affaire. L'agresseur présumé de la fillette de 3 ans, un jeune de 20 ans originaire de Mdjoiezi ya Hambou, est placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Moroni. Le dossier est désormais confié à un juge d'instruction.

Mardi dernier, nous vous avons rapporté la triste histoire d'agression sexuelle d'une fillette de 3 ans par son voisin de 20 ans, tous deux originaires de Mdjoiezi ya Hambou. Les deux familles ont remué ciel et terre pour étouffer l'affaire par une espèce d'arrangement, heureusement la justice a eu raison de leurs manœuvres. En effet, nous avons appris que le présumé agresseur est placé en détention à la maison d'arrêt de Moroni.

Le parquet, saisi par l'ONG Hifadhu, a confié le dossier à un juge d'instruction. « Je salue les efforts de la justice. Justice pour nos enfants ! Je sollicite l'accompagnement du gouvernement et les parties

prenantes pour mettre fin à ce fléau national », s'exclame Rahmatou Goulam, patronne de Hifadhu, qui, s'il convient de le dire, quand elle parle de la justice, rares sont les fois qu'elle lui jette des fleurs, tant le laxisme devant ces agressions est légion.

« Nous devons changer nos mentalités au sein même de nos familles, villes et villages. Tout le monde doit comprendre que la violence est un phénomène mondial dont les conséquences sont néfastes, nous avons perdu six personnes suite à des agressions rien que pour le dernier trimestre de 2019. Cela

fait beaucoup pour un pays de seulement 800 mille habitants », poursuit Mme Goulam.

L'enfant de trois ans affirme que son agresseur lui a fait des attouchements et frottements. Rien qu'en 2019, le service d'écoute a enregistré dans son rapport 125 cas d'agression sexuelle sur des mineurs rien qu'à Ngazidja. Cette année, pour le mois de mars, 70 cas de maltraitance, agression sexuelle et viol de femmes et de mineurs, ont été répertoriés.

Andjouza Abouheir



MOHÉLI
PLUS VRAIE QUE NATURE

— NOS VOLS —
3/sem. depuis
MORONI
2/sem. depuis
MAYOTTE

La Gazette des Comores
l'information libre à votre portée

Quartier Badjanani BP 2216
Moroni Comores
Tél:(269) 773 91 21 ou 333 26 76

E-mail:
la_gazette@comorestelecom.km

AB Aviation

www.flyabaviation.com

FOOTBALL

Cœlacanthes U17 féminins doivent bouger individuellement !

En raison de la pandémie de coronavirus, toutes les catégories des équipes nationales développées par la Ffc sont acculées à l'inactivité. Mais les Cœlacanthes U17 féminins, attendus incessamment à Maurice, doivent se dégourdir individuellement. Leur entraîneur salue et encourage l'initiative. « Elles ont un niveau qui mérite plus d'attention. Rester inactive constitue un frein, et une source réelle de courbature », regrette le coach.

La suspension des compétitions sportives, notamment le football, due à la pandémie du covid-19, préoccupe la Fédération de Football des Comores (Ffc) en général, et Akoté Issa Sefoudine, entraîneur des Cœlacanthes U17 féminins, en particulier. Le manque d'expériences internationales de nos jeunes footballeurs a pesé lourd sur les trois matches, livrés à Maurice : les Cœlacanthes U17 féminins, face aux Cranes de l'Ouganda (20-0), aux Young Chipolopolo de Zambie (15-0), enfin au Club M de Maurice (5-1).

« Elles ont un niveau faible. Immédiatement après le coronavirus, les Cœlacanthes, toutes catégo-

ries et sexes confondues, vont être sollicités sur la scène internationale. Les U17 féminins se rendront à Maurice pour la Coupe de Cosafa. Elles doivent bouger séparément ». Cette préoccupation est logiquement partagée. Le Cosafa est le Conseil des Fédérations de Football d'Afrique australe (Council Of Southern Africa Football Association). Les duels sont coriaces. La sortie inaugurale de nos U17 féminin s'est révélée catastrophique en 2019 à Maurice.

« La sélection a été mise en place par nos correspondants insulaires. Je l'ai entraînée deux fois juste avant le départ. J'étais déçu. J'ai constaté un gros handicap. Dans l'esprit de la Ffc de l'époque, l'essentiel c'était de participer », poursuit l'entraîneur. En clair, la 1ère présence des Cœlacanthes U17 dans la scène continentale a servi de chantier. Les footballeuses ont perdu les duels. Mais, elles ont appris certainement quelques choses. La 2e expérience internationale s'est déroulée dans le cadre de la Coupe de l'Union des Fédérations de Football de l'Océan indien (Uffoi), tenue toujours à l'île Maurice en 2019.

« Cette fois, la Ffc m'avait accordé une large marge de manœu-

coelacanthés U17 féminins Photo d'archive



vre. J'ai remanié à 80% l'effectif. Les séances d'entraînement s'étaient déroulées conformément à mon planning. Les joueuses ont pu relever relativement le niveau. Les résultats des quatre matches joués ne sont pas décevants », s'encourage Fundi Akoté. Nos footballeuses U17 ont respectivement tenu tête aux adversaires, un nul face aux Mahoraises (2-2), deux victoires, devant Maurice (2-1) et Seychelles (3-1), enfin une défaite face à la Réunion (3-1). Ces scores auraient

été plus lourds si les Comoriennes s'étaient montrées plus réalistes devant le but.

A la prochaine Cup Cosafa, face aux mastodontes de l'Afrique de l'Est, les Cœlacanthes U17 féminin réussiront-elles à limiter les dégâts ? En fait (40-1) en trois matches, c'est trop ! « Dans l'Océan indien, notamment à la Coupe de l'Uffoi, nous suscitons le doute. Nous occupons une place respectueuse. Nous figurons en 2e position derrière la Réunion », rapporte notre interlocu-

teur. Sachant que les U17 de 2019 ont pris de l'âge, devant les dinosaures de la zone australe, comme les Cranes de l'Ouganda, ou encore les Young Chipolopolo de Zambie, nos ambassadrices U17 parviendront-elles à relever le défi ? « Ce n'est pas évident. La formation des jeunes est très poussée. Depuis l'âge de 9 ans, les joueuses sont regroupées, et jouent ensemble. L'automatisme est leur point fort », conclut le coach Sefoudine.

Bm Gondet

AB Pack Express inaugure son vol cargo international

Le vol cargo effectuera la ligne Liège-Johannesbourg-Entebbe-DAR-Moroni une fois par semaine avec une capacité de 13 tonnes. Ce vol cargo est commercialisé par AB Pack Express, une filiale du groupe AB Aviation, spécialisée dans le transport de colis et courrier Express. Cette ligne a été inaugurée vendredi 17 avril en présence de la Présidente de la Nouvelle Opaco et du DG du Groupe AB Aviation, Ayad Bourhane.

L'offre cargo en vol régulier est passée d'environ 90 tonnes par semaine avant la pandémie à zéro avant ce premier vol. Grâce à ce vol cargo régulier, l'offre de 13 tonnes sera assurée et permettra sans doute d'assurer un flux de volume régulier. En témoigne le premier vol d'un fret important de médicaments et équipements protection commandés par le PNUD. Aussi, des marchandises et produits frais de provenance de la Tanzanie et Ouganda. AB Pack Express est créé en 2018.



Reprise du vol cargo de AB Pack Express.

La Gazette des Comores
Le devoir d'informer, la liberté d'écrire

COMMUNIQUE DE PRESSE

De Monsieur HAMADI MOHAMED SOIHIR, Directeur Général de l'AGID.

Un article de presse paru chez Comores infos et relayé par RCM13 m'a accusé d'être mêlé à une affaire de manipulation de réseaux informatiques, en cours d'instruction, dans une négation totale de la déontologie de son métier.

Cette façon d'informer est indigne et infâme. Elle dénature la responsabilité d'informer. Ces médias auraient dû s'enquérir de mon opinion qui devrait être diffusée pour permettre une meilleure appréciation des auditeurs et lecteurs. N'est-ce pas que la contradiction est gage de transparence ?

Je ne suis aucunement mêlé à cette affaire. Certes, j'ai des liens d'amitié ancienne et professionnels avec la personne incriminée. Nous sommes du même village, je ne le nie pas. Cela étant, est ce que c'est suffisant pour établir ma complicité ou ma culpabilité ? Sa vie privée et ses activités ne me concernent pas et je n'ai jamais cherché à entrer dans sa vie.

Je ne peux pas aujourd'hui le renier même s'il est en difficulté. Durant l'instruction en cours, je n'ai jamais cherché à le protéger ou à le charger.

Au contraire, si le juge le souhaite, je suis disponible pour répondre à toute question des autorités judiciaires me concernant. Je demande à ce qu'on respecte la présomption d'innocence, mon honneur et ma dignité.

MORONI, le 16 Avril 2020
M.HAMADI MOHAMED SOIHIR,
Le Directeur
Général
Directeur Général de l'AGID

FONCTION PUBLIQUE

300 détenteurs de faux diplômes démasqués et radiés de la FOP

C'est le fruit d'une enquête d'une année entière diligentée par le secrétariat d'État chargé de la fonction publique qui n'est qu'au début de la chasse aux imposteurs. Tout ce beau monde, qui attend d'être notifié dans les jours qui viennent, disposera d'un délai de recours d'un mois.

300 agents détenteurs de faux diplômes sont radiés de la fonction publique. C'est le patron de la FOP qui l'a annoncé devant les médias mercredi 15 avril dernier. Soilihi Mohamed Djounaid, puisqu'il s'agit de lui, montre que cela fait un an qu'une enquête est diligentée en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale. C'est ce travail de longue haleine qui leur a permis de mettre la main sur ces imposteurs, dont l'histoire a retenti jusqu'au conseil des ministres du 4 mars dernier.

Selon le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, aucun



Mohamed Soilih Djounaid secrétaire d'Etat à la FOP.

ministère n'est épargné par ces faux diplômes. Et ce sont la Justice, la FOP ou encore les Finances qui sont

en tête du triste podium. « Les premiers résultats que nous avons obtenus concernent les Bac et BEPC et

les diplômes de l'université des Comores. Mais pour l'extérieur, la procédure de vérification est en cours mais nous avons quand même quelques chiffres » a-t-il souligné. A titre d'exemple, sur 45 diplômes de baccalauréat de Majunga, 25 sont faux.

La fonction publique prépare les notifications de licenciement qui seront remises aux concernés à titre individuelle avec bien entendu les motivations de la décision. Après quoi, chaque mis en cause disposera d'un délai de 30 jours pour faire recours si jamais il conteste. « Ce n'est pas une décision facile. Ils ont droit à un recours d'un mois avec la possibilité de prouver leur innocence », avance le patron de la FOP lors de cet entretien avec la presse.

Notons que l'État compte 15.000 fonctionnaires dont la masse salariale est « très élevée ». M. Djounaid reconnaît que jusqu'alors les recrutements ne se faisaient pas dans la logique des choses. Mais il

comptent rectifier le tir à partir des prochains recrutements au nom de l'« égalité des chances » et du « mérite à l'emploi public ». Il devait aussi préciser que les agents dont les contrats arrivent à terme ne se verront pas reconduire à leurs fonctions. Histoire de prendre un peu de recul et voir les vrais besoins en reculement, lesquels, cette fois, « se feront par voie de concours ». Que le meilleur gagne !

Andjouza Abouheir

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Secrétaire de rédaction

Toufé Maecha

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Mariama Hassane

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

CORONAVIRUS

Mzimba débloque 2,5 millions en faveur des marchés

Le 16 avril dernier, Ibrahim Ali Mzimba, avocat au barreau de Moroni a donné aux quinze marchés comoriens une enveloppe de 2 500 000 fc pour acheter des produits de prévention contre le Covid-19.

En cette période de crise sanitaire mondiale, la société Al Camar Lodge d'Ibrahim Ali Mzimba a débloqué 2 millions 500 milles francs comoriens pour la prévention du Covid-19 dans les mar-

chés les plus fréquentés du pays. Il s'agit des deux marchés de Moroni, Iconi, Boeni, Mitsamihouli, Ndzaouze, Ntsaweni, Hahaya, Ntsoudjini, Itsandra, Djomani, Dembeni, et les deux marchés de Ndzuwani et Moili.

« Récemment j'ai vu une vidéo de Said Hassane Said Hachime, il disait que dans une telle situation, il faut de la solidarité. Il faut oublier sa couleur politique et que chacun apporte son soutien face à cette crise sanitaire. J'ai tout de suite

pensé à ça et c'est ce que je viens de faire », devait-il faire savoir, avant d'insister de lui-même que sa contribution est « dérisoire » mais ce qui importe, en tout cas pour lui, c'est le réflexe de solidarité, et il appelle tout le monde à contribuer d'une manière ou d'une autre pour barrer la route au tueur invisible.

Conscient de la gravité du Covid-19, le juriste et non moins homme politique estime à juste titre que les marchés et le corps médical (y compris les pompiers) méritent

une attention particulière. « C'est pour cela qu'on a apporté notre soutien au niveau des marchés. Après, il faudra penser aussi à nos médecins, infirmiers, y compris la sécurité civile », poursuit-il, réitérant, encore, que la solidarité est de rigueur et qu'il ne faut surtout pas tomber dans le piège des couleurs politiques ou autres considérations byzantines.

Nassuf Ben Amad



UNION DES COMORES
MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET
DU SECTEUR BANCAIRE

GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT



Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI II)

STRUCTURE D'EXECUTION DU PROJET

Don n°: 5900155009251 / Projet n°: P-KM-KA0-002

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Date 1er avril 2020

Avis d'Appel d'Offres No:2020/04/PRCI II/ BAT TOPO-AGID

1. Le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire à travers le PRCI Phase II sous financement via un don du Groupe de la Banque Africaine de Développement sollicite des offres sous pli fermé de la part de sociétés répondant aux qualifications requises pour « Travaux d'aménagement du bâtiment du service cadastre et de la topographie de l'Administration Générale des Impôts et des Domaines ». Ces travaux sont à réaliser dans le bâtiment du service cadastre et de la topographie de l'Administration Générale des Impôts et des Domaines (AGID) dans un délai de quatre (04) mois

maximum.

2. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les bureaux de la Structure d'Exécution du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II, Quartier Malouzini-Moroni B.P : 7755 Moroni – Union des Comores ; Tél : (+269) 773 94 80 / Fax : (+269) 773 95 54 ; email : precicomores@yahoo.fr.

3. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être

acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant un paiement d'un montant non remboursable de « Dix mille francs (10 000) Francs comoriens ».

4. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 30 avril 2020 à 11 heures 00 min et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à Un million de francs comoriens (1.000.000 KMF).

5. Les plis seront ouverts en présence des

représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 30 avril 2020 à 11 heure 15 min dans les bureaux du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II, Quartier Malouzini-Moroni B.P : 7755 Moroni – Union des Comores ; Tél : (+269) 773 94 80 / Fax : (+269) 773 95 54 ; email : precicomores@yahoo.fr.

6. Les offres doivent être valides pendant une période de 120 jours suivant la date limite de dépôt des offres.